

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Busséol, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François TRONEL, Maire.

Date de convocation : le 29 octobre 2016

Présents : Mmes et MM. François TRONEL, Audrey TISSUT, Jean-Yves COSTE, Laurent CHAMOIX, Gilles NERON, Marielle RADOS, Anne REYNAUD.

Absents :

M. Franck FABROT, bon pour pouvoir à M. François TRONEL

Mme Sylvie NIGOUL, bon pour pouvoir à Mme Audrey TISSUT

Secrétaire de séance : Mme Audrey TISSUT

1 / Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2 / Salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la salle des fêtes a vu les lézardes de sa façade Est récemment s'aggraver ce qui empêche désormais sa location à des extérieurs. C'est pourquoi, Monsieur le Maire informe qu'un dossier de demande de subventions a été déposé auprès de la Préfecture afin de prétendre aux reliquats des financements DETR 2016 (Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux). Les travaux estimés à environ 22 000 € pourraient être ainsi subventionnés à hauteur de 30%. Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la démarche et de prendre une délibération relative à cette demande. Le Conseil se déclare favorable à l'unanimité.

3/Columbarium

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet d'aménagement d'un columbarium pour un coût d'environ 14 000 € peut être transmis à la Sénatrice Madame Michèle André afin de solliciter une aide de la réserve parlementaire. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la pertinence de la démarche. Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

4/Programme Leader Val d'Allier – compte-rendu de l'atelier du Patrimoine

Madame Anne Reynaud informe le Conseil des possibilités de financements par le programme européen LEADER d'aménagements, d'équipements, ou d'animations culturelles participant à la valorisation du Val d'Allier à Busséol. Le Conseil décide que Mmes Anne Reynaud, Marielle Rados et Audrey Tissut se réuniront afin de définir des projets répondant aux critères de ces subventions avant leur présentation pour discussion à l'ensemble des élus.

5/Rapport annuel SICTOM

Madame Anne Reynaud présente le dernier rapport annuel du SICTOM et rappelle que celui-ci est consultable par tous les habitants à la mairie.

6/Biens sans Maître

Monsieur le Maire informe le Conseil que la procédure d'acquisition des biens sans maître par la commune se poursuit. Les affichages ayant été réalisés selon le délai imparti, il demande au Conseil de l'autoriser à signer l'arrêté constatant l'incorporation de la parcelle C96 dans le domaine public et de lui donner tous pouvoirs afin de procéder aux formalités notariales nécessaires à la clôture du dossier. Le

Conseil approuve à l'unanimité.

7/Virement de crédits

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver un virement entre lignes budgétaires afin de pourvoir le compte nécessaire à l'achat de la parcelle C95 dans le cadre de la vente Mavel / Commune de Busséol. Le Conseil vote favorablement à l'unanimité.

8/Baux communaux

Monsieur le Maire indique que, comme chaque année, les compteurs de la salle des fêtes et du *Petit Versailles* ont été relevés. Monsieur le Maire demande au Conseil de voter pour valider cette facture. Le Conseil approuve à l'unanimité.

9/Longueur des voies communales

La longueur des voies communales qui détermine le montant des indemnités perçues par la municipalité n'a pas été réévaluée depuis plusieurs années. Monsieur le Maire propose, au vu des récents travaux effectués d'augmenter cette longueur déclarée de 150 m. La proposition est adoptée à l'unanimité.

10/Plan en faveur de la ruralité

Mme Tissut rappelle que, conformément à ce qui a été décidé lors du précédent Conseil, un dossier concernant le financement de l'aménagement de la cure a été préparé afin de solliciter les subventions nouvellement proposées par la Région *Auvergne-Rhône-Alpes* dans le cadre du *Plan en faveur de la ruralité*. Monsieur le Maire soumet cette nouvelle démarche se substituant aux aides anciennement proposées dans le cadre des contrats *Auvergne +*. Le Conseil vote favorablement à l'unanimité.

11/Questions diverses

Tous les Busséolois sont conviés :

- à la fête du village qui a lieu, comme tous les ans et traditionnellement, au jour de la Saint André, le premier dimanche de décembre, soit le 4 décembre de 10h30 à 12h dans la grande salle des fêtes
- à la manifestation du samedi 10 décembre qui saluera à 11h00 à la Mairie la clôture de la résidence d'artiste de Fabienne Cinquin et les œuvres murales pérennes que l'artiste a réalisées.